

Les avantages des pairs bénévoles

Société John Howard du Grand Moncton
et Université du Nouveau-Brunswick

La société John Howard Society du Grand Moncton a entrepris, en mai 2005, un travail de recherche, en collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick, pour recenser les pratiques prometteuses de recrutement et d'affectation d'anciens contrevenants, en qualité de pairs bénévoles, dans les programmes de réadaptation communautaires. Cette fiche de renseignements fait état des avantages du bénévolat des pairs.

Le bénévolat est une forme de « citoyenneté active » dans le cadre de laquelle les bénévoles dispensent de précieux services aux autres membres de leur communauté¹. C'est dans ce sens que « *les portes des prisons ne sont pas des barrières pour les bons citoyens...* » (Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada, 1999).

Des groupes de discussion avec 40 anciens contrevenants pleinement mobilisés en qualité de pairs bénévoles ont été organisés pour le travail de recherche de la société John Howard. Voici ce qu'ils ont confié sur leur expérience.

- Le bénévolat des pairs donne aux anciens contrevenants le sentiment d'appartenir à une communauté.
- Le bénévolat des pairs est souvent le moyen d'apprendre ou de réapprendre à se créer des relations au sein de la communauté.
- Le bénévolat des pairs est peut-être le seul moyen à la disposition des anciens contrevenants pour « redonner » et le « seul moyen de présenter des excuses » à la communauté.

- Les pairs bénévoles donnent à d'autres anciens contrevenants l'espoir qu'eux aussi « peuvent y arriver dans la société ».
- L'expérience des pairs bénévoles donne à d'autres anciens contrevenants l'espoir d'être également acceptés et de participer à un travail utile dans la communauté.

Les pairs bénévoles participent à un large éventail d'activités, dont les activités suivantes :

- animer des séances de formation ou intervenir à des tribunes communautaires;
- aider d'anciens contrevenants à rechercher un emploi;
- contribuer à des activités ou des programmes de préparation à l'emploi;
- intervenir devant des groupes communautaires;
- dispenser des services de counselling ou de médiation pour des pairs;
- animer des séances d'auto-assistance ou de groupes d'entraide;
- intervenir à l'intérieur des établissements pénitentiaires pour organiser le bénévolat pour les contrevenants avant leur libération;
- accompagner des contrevenants bénéficiant d'un laissez-passez d'absence temporaire pour se présenter à des rendez-vous ou rendre visite à leur famille;
- animer des cours de dynamique de la vie et enseigner les principales routines de la vie en société;
- assurer la liaison entre les services ou organismes juridiques et communautaires;

1. La version intégrale du rapport sur ce projet, D'anciens contrevenants deviennent pairs bénévoles en réadaptation communautaire, est consultable sur le site Web du Centre de développement des connaissances <www.kdc-cdc.ca>.

- représenter des clients et organiser le soutien ou le traitement communautaire nécessaire;
- siéger dans les conseils d'administration ou les comités consultatifs communautaires;
- aider les organismes communautaires dans leur travail administratif ou leur travail d'entretien;
- organiser des travaux d'amélioration communautaire (réparations, construction, etc.) ou y participer;
- participer à des soupes populaires, des banques alimentaires, des refuges, etc.
- Soyez conscients que certaines des situations (p. ex., scènes, sons, odeurs) dans lesquelles vous vous trouverez en qualité de pair bénévole seront vraisemblablement susceptibles de déclencher chez vous des réactions émotives à cause de ce que vous avez vécu dans le passé. C'est une réaction normale. Il pourra être utile de parler de ce que vous ressentez à un(e) superviseur(e) ou un(e) autre bénévole

Nous donnons les conseils suivants, tirés de notre travail de recherche, aux anciens contrevenants que le bénévolat des pairs est susceptible d'intéresser.

- Il sera peut-être difficile de passer de la situation de « détenu » ou de « client » à celle de pair bénévole. Il faudra peut-être du temps à certains membres du personnel pour avoir des relations parfaitement aisées avec vous dans votre nouveau rôle. Vous pourrez trouver que certaines situations vous ramènent à une relation client-professionnel et vous font sortir de la nouvelle relation employeur-bénévole. N'oubliez pas qu'il faudra peut-être du temps au personnel pour réussir à vous accepter complètement dans votre rôle de pair bénévole, ainsi qu'à vous-même pour réussir à vous considérer comme un membre du personnel ou de l'équipe de bénévoles, dans le cadre de votre nouveau rôle.
- Considérez votre bénévolat comme le moyen de mettre à profit votre expérience de la vie, vos compétences et vos points forts, mais aussi comme le moyen d'acquérir et de mettre en pratique de nouvelles compétences. Soyez prêt à participer à toute formation ou tout atelier qui vous sera proposé.

- Comme vous ferez du bénévolat avec un groupe de personnes auquel vous appartenez d'une manière ou d'une autre, celui de vos pairs, il est important que vous connaissiez vos limites personnelles et en fassiez part à ces derniers.

Des entrevues avec 20 personnes-ressources représentant un large éventail d'organismes publics, sans but lucratif, bénévoles et communautaires impliqués dans les services communautaires aux anciens contrevenants ont été organisées pour ce travail de recherche. Voici certains de leurs propos.

- Le bénévolat des pairs permet aux anciens contrevenants d'interagir et de créer des relations constructives avec les personnes « du dehors » dans un milieu qui connaît leurs antécédents délinquants, ainsi que les enjeux de leur réinsertion et de leur réadaptation à la société.
- Le bénévolat des pairs et le travail en compagnie d'autres membres du personnel, dans un milieu juridique communautaire aident les anciens contrevenants à réapprendre ou à renforcer des attitudes prosociales ou des comportements indispensables à leur réussite au sein de la société.
- Le personnel du programme et les professionnels des organismes apprennent de nouvelles idées précieuses sur les difficultés et les défis des contrevenants dans la société, en travaillant en compagnie d'anciens contrevenants bénévoles et en les accompagnant dans leur parcours.

Centre de développement des connaissances, Imagine Canada
425, avenue University, bureau 900, Toronto (Ontario) M5G 1T6
Tél. : 416 597-2293 / 1 800 263-1178

Nous accueillons favorablement votre rétroaction sur ce document réalisé à partir d'un projet de recherche, ainsi que sur son utilisation. Prière de nous la faire parvenir par courrier électronique à l'adresse suivante : <kdc@imaginecanada.ca>.

© 2006, Imagine Canada
ISBN 1-55401-274-0

Le Centre de développement des connaissances d'Imagine Canada est financé dans le cadre de la Direction de la participation dans les communautés du ministère du Patrimoine canadien, au titre de l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du ministère du Patrimoine canadien.

Canada 

www.kdc-cdc.ca